

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC



Sa Grandeur Mgr Alex.-A. TACHE, O. M. I.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

La laïcisation suit son cours en France.

C'est maintenant le tour du serment judiciaire. Ainsi l'ont décrété les loges.

La chambre précédente avait résolu de supprimer purement et simplement le serment « devant Dieu ». Le projet de loi alla au Sénat. Là, il fut modifié. Les Sénateurs eurent l'idée d'établir deux serments au choix des jurés et des témoins : l'un, conservant l'ancienne formule, pour ceux qui voudraient en user ; l'autre, purgé de tout venin religieux.

La question est revonue dernièrement à la Chambre des députés. Le gouvernement a d'abord déclaré adopter la proposition du Sénat, permettant de jurer « sur son honneur et sa conscience. » Mais le serment étant un acte